

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ :MAIRIE DE SAINT-CHINIAN.....
GRADE DE : Rédacteur principal de 2eme classe. (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,
 Vu les lignes directrices de gestion de la Commune.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	CALMEL Marie-Thérèse	Rédacteur	01/10/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

ASaint-Chinian....., le2 septembre 2024

L'autorité territoriale (cachet et signature)



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ :MAIRIE DE SAINT-CHINIAN.....
GRADE DE : Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ere classe.
 (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,
Vu les lignes directrices de gestion de la Commune.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	MAATI Christine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	01/10/2024	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

ASaint-Chinian....., le2 septembre 2024.....

L'autorité territoriale (cachet et signature)



PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ :MAIRIE DE SAINT-CHINIAN.....
GRADE DE : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe.
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-18 à L522-31 du code général de la fonction publique,
Vu les lignes directrices de gestion de la Commune.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	VIALA Jean-Paul	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
2	GIRO COUTURIER Chantal	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
3	GAUTHRAYE Christophe	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
4	CROS Sébastien	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
5	BENEZIS Richard	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
6	LIGNON Nicole	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté
7	SOULE Ghislaine	Adjoint technique territoriale	01/10/2024	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	4	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	4	7

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

ASaint-Chinian....., le2 septembre 2024.....

L'autorité territoriale (cachet et signature)



[Handwritten signature]